## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le seize octobre, le Conseil Municipal de la Mairie de DAUBEZE s'est réuni sur convocation de Samuel MESTRE, premier adjoint en l'absence de Patrick MAUMY, maire.

<u>Présents</u>: Samuel MESTRE, Christiane DULONG, Véronique BORDAT, Karine BORDINI, Vanessa IBERT, Chantal MACIAS, Philippe MERIGNAC, Daniel RAOULT, Patrick VIGNAUD.

Excusé: Landry CARPENTEY

### **SCOT**

La parole est donnée à Christiane DULONG, élue référente au SCOT (Schéma de cohérence territoriale) afin de le présenter au conseil. Christiane DULONG explique et remet à chacun des conseillers une note de présentation du SCOT (objectifs, calendrier, orientations pour le développement du Sud Gironde d'ici à 2035) cf. pièce jointe au présent compte rendu.

# MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Samuel MESTRE présente les modifications des statuts de la CDC suite à l'évolution du nombre de communes :

- . extension du périmètre du territoire (32 communes au lieu de 16 auparavant)
- . intégration de la compétence «aménagement et entretien des cours d'eau»
- . soutien aux associations accueillant des enfants de moins de seize ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **FDAEC**

Samuel MESTRE informe le Conseil Municipal du montant définitif du FDAEC alloué pour notre commune soit  $5.994,00 \in$ , nous devons donc engager des dépenses à hauteur de  $7.192,80 \in$  HT soit  $8.631,36 \in$  TTC (montant du FDAEC + 20 %).

Aujourd'hui, les dépenses déjà engagées s'élèvent à  $1.780,00 \in HT / 2.136,00 \in TTC$  correspondant à des travaux d'électricité et de pose d'un portail.

Il reste donc un budget disponible de 6.495,36 € TTC

Mr CAPPELLAZZO a nettoyé la toiture de l'église (évacuation de la mousse + remaniage des tuiles). Montant des travaux effectués : 600,00 € TTC.

Par ailleurs, il a été demandé à Mr CAPPELLAZZO de chiffrer la remise en état de la toiture de la salle des fêtes (problème d'infiltrations). Montant du devis : 5.226,00 € TTC.

Il a été également demandé à Mr CAPPELLAZZO et à Mr SAGE d'établir un devis pour la réfection du bardage de la salle des fêtes qui est très endommagé. Surface chiffrée : 76 m<sup>2</sup>

- . devis de Mr CAPPELLAZZO: 10.316,34 € HT
- . devis de Mr SAGE : 6.313,00 € HT

Un échantillon du type de bardage proposé est montré au Conseil Municipal.

Samuel MESTRE indique qu'il serait nécessaire de prévoir un habillage du caisson à l'entrée de la salle des fêtes côté extérieur.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- . faire effectuer par Mr CAPPELLAZZO les travaux de réfection de la toiture pour la somme de 4.355,00 € HT / 5.226,00 € TTC ;
- . de reporter les travaux de remplacement du bardage, de les prévoir par tranches compte tenu de l'incertitude sur l'évolution des dotations de l'état ;
- . de faire effectuer un devis à Mr CAPPELLAZZO pour l'habillage du caisson. Si le montant des travaux entre dans le budget défini par le montant du FDAEC, cet habillage pourrait alors être effectué en même temps que la réfection du toit de la salle des fêtes, et ce avant la fin de cette année.

#### **CIMETIERE**

Karine BORDINI présente le travail effectué en commun avec Daniel RAOULT.

Ce travail de mise en évidence de certaines tombes pouvant être à l'abandon peut aujourd'hui nous permettre d'établir la convocation pour la visite qui aura lieu dans un mois. Cette convocation sera établie le lundi 20 octobre et affichée à la Mairie ainsi qu'au cimetière pour information.

#### **BULLETIN MUNICIPAL**

Véronique BORDAT présente le projet du bulletin municipal effectué en collaboration avec Patrick MAUMY, Samuel MESTRE et Christiane DULONG :

- . présentation du conseil et des commissions,
- . présentation du nouveau territoire,

- . présentation du Siphem,
- . centenaire du début de la guerre 14/18,
- . recrutement des sapeurs pompiers,
- . état civil,
- . recensement.

Un travail sera effectué avec Mme DUDOUSSAT pour inclure un texte sur notre commune dans le bulletin municipal. Diffusion prévue : Décembre 2014

#### **COMMISSIONS**

Chantal MACIAS indique être allée à une réunion de l'USTOM. Ce syndicat rencontre de nombreux problèmes (facturation, recouvrement des sommes dues, ...). Samuel MESTRE rappelle l'importance du tri et le mail adressé à tous les habitants de la commune relatif à l'opération de sensibilisation auprès des usagers.

Véronique BORDAT indique s'être rendue aux réunions suivantes :

### . Commission sociale le 11/09/2014:

présentation du nouveau calendrier pour le projet «Espace Vie Sociale» présenté par l'association Passerelle. Dépôt du dossier auprès de la CAF prévu le 20/02/2015.

## . Réunion école et restauration scolaire :

10 enfants sont inscrits à l'école de Sauveterre de Guyenne (augmentation de l'effectif).

Le montant par enfant s'élève à la somme de 1281,01 € (769,04 école + 448,97 restauration), soit un surcoût par enfant de 32,58 € par rapport à l'année précédente.

Yves d'Amécourt a présenté un budget prévisionnel suite à la mise en place depuis le début de l'année scolaire du TAP (temps d'activité périscolaire) qui entraînerait une augmentation approximative de 100 € par enfant pour la première année, puis 150 € l'année suivante car l'aide allouée par l'état de 50 € par enfant concerne la première année de la mise en place du TAP.

Ces nouveaux paramètres seront donc à prendre en considération lors de l'élaboration du prochain budget. Samuel MESTRE indique la nécessité d'écrire chaque début d'année scolaire aux écoles pour demander l'effectif des enfants inscrits afin de pouvoir mieux appréhender notre budget.

### . Commission jeunesse enfance du 9/10/2014 :

Objet de la réunion : multi-accueil.

Présentation financière de l'année 2013 :

dépenses de fonctionnement : 315.000,00 €,

recettes (participation des familles + contrat jeunesse enfance MSA et CAF : 235.877,00  $\ensuremath{\in}$ 

soit à la charge de la CDC 79.000,00 €.

Modification du règlement du multi-accueil :

- . ouverture du multi-accueil le matin à 7 h 30 au lieu de 8 h 00,
- . décision de garder les enfants dont les parents ne travaillent plus pendant 3 mois à temps complet puis ensuite décision au cas par cas pour un temps partiel.

Projet de réflexion avec l'ADMR pour développer un accueil de type halte garderie (micro crèche). Leslie TEULE est chargée de ce projet.

. <u>Commission communication du 9/10/2014</u> : excusée (mêmes date et heure que la commission jeunesse enfance).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Samuel MESTRE reprend la parole et transmet les informations suivantes :

- . le géomètre du cadastre est passé sur la commune pour la mise à jour du plan cadastral.
- . la cloche de l'église a été en panne, la réparation a été effectuée, mais il s'avère qu'il sera nécessaire à plus ou moins long terme de remplacer le moteur, coût du changement : 980,00 € HT;
  - . des travaux ERDF vont avoir lieu à FAURE, renforcement du réseau ;
- la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h 45. Souhait de présenter un peu différemment la cérémonie compte tenu de l'année particulière commémorant le centenaire du début de la guerre 14-18 ;
  - . lecture de la fiche risque EBOLA;
  - . lecture de la fiche risque Fièvre Aphteuse ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23 H 00.

Nota: Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 décembre 2014. Une convocation sera envoyée ultérieurement.

# Conseil municipal du 16 octobre 2014

## Le SCOT Sud Gironde

Le SCOT : Schéma de cohérence territoriale

En décembre 2000 la loi SRU (loi solidarité et renouvellement urbain)crée le SCOT qui vient remplacer l'ancien schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU)

Le Scot est un document d'urbanisme de planification intercommunale.

Il répond à la nécessité d'avoir une réflexion cohérente et globale sur l'aménagement des grands territoires correspondant aux bassins de vie et d'emploi.

### Les objectifs d'un SCOT

- Principe d'équilibre
- Principe de renouvellement urbain
- Principe de gestion économique des sols
- Principe de mixité sociale
- Principe de préservation de l'environnement

#### Il se déroule en 4 phases :

- Phase 1 : elle établissait les diagnostics et les enjeux. Elle s'est terminée en février
  2014
- Phase 2 : elle définit le projet d'aménagement et de développement du territoire (PADD) dans le principe du respect du développement durable. Elle est actuellement en cours et prendra fin en décembre 2014
- Phase 3: elle établit le document d'orientations générales (D.O.G). Elle se déroulera de janvier à octobre 2015
- Phase 4 : Approbation du SCOT par les membres de son bureau et les élus

Tous ces documents sont portés par un Syndicat Mixte qui regroupe en Sud Gironde 8 communautés de communes.

Ce syndicat a été créé en décembre 2010.

Il regroupe : CC du Bazadais, CC du canton de Podensac, CC du canton de Targon, CC des coteaux de Garonne, CC des coteaux macariens, CC du Réolais, CC du Sauveterrois, CC du Sud Gironde.

Ces 8 communautés de communes représentent 185 communes, 117625 habitants,

249765 hectares dont 48% de forêts, 37% de terres agricoles (13% de vignes)

Le Syndicat Mixte est représenté par un bureau composé de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants par communauté de communes.

En Sud Gironde, le président est Mr Hervé Gillé, 1<sup>er</sup> adjoint au maire et Conseiller Général du canton de Podensac.

Les membres titulaires de la communauté de communes du Sauveterrois sont :

Mr d'Amecourt, Mr Barbe et Mme Fouilhac

Le comité syndical a décidé d'associer à l'élaboration du SCOT un élu par commune.

Il sert d'interface entre la commune et le SCOT. Il en est l'élément référent.

Le 17/09/2014 se déroulait un séminaire de 4 heures ayant pour thème :

« Quel développement du Sud Gironde d'ici à 2035 ? »

Trois scénarii ont été proposés à l'assemblée, expliqués, volontairement provocateurs pour certains mais pouvant se superposer et surtout amenant à réfléchir sur des propositions d'axes qui seront exploités communément ensuite.

14 orientations ont été définies à l'issue de ce séminaire. Toutes ont été retenues mais, un vote pour définir les 4 orientations principales a eu lieu par internet à postériori.

En PJ, le tableau des 14 orientations.

Il ne vous en apparait que 11 car certaines se sont retrouvées exæquo au moment du vote.

Dans un second temps, un vote organisé dans la semaine suivant l'organisation du séminaire a permis de hiérarchiser l'ordre de priorité donné aux 14 orientations devant constituer l'ossature du futur PADD du SCoT du Sud Gironde :

1	La cohérence du développement économique	
2	Les valeurs portées par le Sud Gironde : « l'eau, la terre, la forêt et le vin ! »	
3	Organiser l'offre de services publics et de service à la santé	
4	Rationaliser la programmation des projets urbains futurs	
5	Travailler sur l'attractivité du territoire dans tous les domaines	
6	Travailler sur le renforcement des filières de formations en lien avec les orientations économiques et les besoins	
7	Fixer des ambitions dans la maîtrise des ressources et dans la production d'énergies renouvelables	S'appuyer sur une politique touristique ambitieuse (patrimoine et culture
8	Structurer et maîtriser les déplacements	Créer un schéma territorial du développement du numérique.
9	Axer une partie du développement économique vers les séniors	
10	S'assurer d'un bon niveau de concertation avec la population dans l'avancement des projets futurs	
11	Préserver, affirmer et valoriser les paysages et les espaces naturels	Valoriser la Garonne dans ses dimensions patrimoniales et économiques